

**LE DÉCOUPAGE DU CALENDRIER SCOLAIRE AU CAMEROUN (1960-2020) :  
ENJEU POLITIQUE OU PÉDAGOGIQUE ?**

*The establishment of the school year calendar in Cameroon (1960–2020): political or  
educational issue?*

**SEDRIC DARLYL NTEMFACK**

Département d'Histoire et Archéologie, Université de Dschang, Cameroun

Email : [sedricntemfack@yahoo.fr](mailto:sedricntemfack@yahoo.fr)

iD ORCID : <https://orcid.org/0009-0006-4142-5832>

**RÉSUMÉ**

Ce travail décrit l'évolution du calendrier scolaire du Cameroun indépendant tout en questionnant la pertinence des facteurs pris en compte pour son élaboration. Le rythme scolaire camerounais actuel est en effet le fruit d'un héritage colonial complexe, réactualisé après les indépendances. Copié au départ *in extenso* sur le modèle des anciennes métropoles, il a subi plusieurs réaménagements au gré des intérêts en jeu. L'influence prégnante de la France et les combats politiques de la scène nationale sont ainsi les facteurs qui ont prévalu dans son élaboration. L'aspect pédagogique et les réalités socio-environnementales sont restés peu ou prou pris en compte. Ceci n'est pas sans affecter le bon déroulement des activités scolaires notamment dans les régions et chez les groupes sociologiques qui en sont les plus désavantagés.

**MOTS-CLÉ :** Calendrier scolaire ; Découpage ; Fondements ; Cameroun.

**ABSTRACT**

This work describes the evolution of the school year calendar of independent Cameroon while questioning the relevance of the factors taken into account for its development. The present Cameroonian school calendar is the result of a complex colonial heritage, updated after independence. Originally copied entirely on the model of the old metropolises, it underwent several rearrangements according to the interests at stake. The significant influence of France and the political fights of the national scene are thus the factors which prevailed in its elaboration. The educational aspect and the socio-environmental realities remained more or less taken into account. This is not without affecting the smooth running of school activities, particularly in the regions and among the sociological groups which are the most disadvantaged.

**KEYWORDS:** School year calendar; Sequencing; Basis; Cameroon.

## Introduction

L'adaptation de l'enseignement d'inspiration coloniale en Afrique constitue une question centrale dont les premiers échos remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, juste après la phase de conquêtes coloniales (Barthélemy, 2010)<sup>59</sup>. C'est donc une entreprise de longue haleine qui fut poursuivie après les indépendances notamment au sujet des questions relatives aux programmes, à la langue et aux méthodes d'enseignement. Le débat relatif au rythme et plus précisément au calendrier scolaire demeure une question récente dans les sciences de l'éducation. Ce n'est qu'avec l'essor de la chronobiologie et son implémentation dans le domaine scolaire durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>, que des interrogations sur le modèle de découpage du calendrier scolaire se sont faites plus précises dans certains pays anciennement colonisés.

Il faut dire qu'une année scolaire est ponctuée de nombreuses activités devant être menées de façon graduelle à des moments bien appropriés<sup>61</sup>. À cet égard, des facteurs climatiques, culturels, sanitaires et même politiques peuvent influencer la manière de fixer le chronogramme de déroulement des activités durant une année scolaire. Les travaux du chronobiologiste François Testu et de son équipe de recherche sont une référence en la matière. Ils militent afin que plusieurs facteurs puissent être pris en compte dans l'aménagement du temps scolaire, de telle sorte qu'il y ait une synchronisation entre les données environnementales et le rythme de vie des apprenants et des enseignants. C'est la prise en compte rationnelle de tous ces facteurs, qui conduit à l'élaboration d'un calendrier jugé *a priori* optimal. Dans un même pays, le chronogramme de déroulement des activités scolaires peut de ce fait varier d'une zone à une autre, dans le but de prendre en compte les différentes disparités qui peuvent y exister.

Logé en plein cœur de l'Afrique, le Cameroun est un pays d'une extrême diversité. D'un point de vue géographique, il s'étend sur pas moins de 2 domaines climatiques (équatorial et tropical). Les peuples qui l'habitent sont répartis en près de 200 groupes ethniques, formant 05 grandes aires culturelles et linguistiques<sup>62</sup>. Le passé colonial du Cameroun est de surcroît riche en rebondissements. Protectorat allemand, jusqu'en 1916, il fut partitionné au lendemain de la Première Guerre mondiale, pour être administré séparément par la France et la Grande-Bretagne, sous

---

<sup>59</sup> Cette étape de la pénétration coloniale s'est néanmoins étendue jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle dans certains territoires. Les structures éducatives furent alors établies au fur et à mesure de la progression des conquêtes militaires.

<sup>60</sup> La chronobiologie est l'étude des rythmes de vie (biologiques) de tout organisme. Elle est née au 18<sup>e</sup> siècle à travers des études expérimentales en botanique. Ses applications vont s'étendre par la suite au domaine scolaire dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de la chronopsychologie.

<sup>61</sup> En principe, les organisations journalières, hebdomadaires et annuelles à l'école doivent prendre en compte, prioritairement les besoins des enfants et ceux des enseignants. Mais ceci est rarement le cas dans bien de systèmes éducatifs comme l'attestent les travaux de Claire Leconte (2014, réédition).

<sup>62</sup> L'expression « Afrique en miniature » est utilisée par certains géographes pour signifier le fait que le Cameroun s'apparente à un condensé de l'Afrique. Voir Paul Tchawa (2012).

le mandat de la Société des Nations (SDN) puis sous la tutelle de l'Organisation Nations Unies (ONU), avant de se réunifier en 1961. Le projet d'adaptation du calendrier scolaire au Cameroun postcolonial a dès lors revêtu des enjeux pas seulement pédagogiques mais aussi culturels et politiques.

L'historiographie sur l'enseignement en Afrique française, produite parfois par des administrateurs coloniaux, nous a laissé une image souvent idyllique de l'école coloniale, dépeinte comme étant en harmonie avec les populations et le milieu. George Hardy pouvait déclarer qu'elle est « gaie comme le village lui-même » et « l'activité scolaire s'adapte au rythme de la vie indigène » (1917, p. 52). Avec l'accession aux indépendances et la crise de l'enseignement qui va survenir, les propos vont devenir plus nuancés. D'aucuns comme Jean-Yves Martin ont mis en lumière une nette désarticulation entre le calendrier scolaire et les différents rythmes locaux (2003, p. 33). Pour Pierre Marie Njiale (2009), le calendrier scolaire et le mode d'organisation de la vie scolaire demeurent des aspects du système éducatif camerounais qui restent inchangés, puisqu'ils remontent à la période coloniale. Malgré cela, l'étude des rythmes de vie des enfants a toujours été perçue un peu partout comme « superflu et annexe » (Testu et al., 2008, p. 1). La fixation et le découpage du calendrier scolaire nécessitent pourtant la prise en compte de plusieurs enjeux tous pertinents dans le contexte camerounais. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle le calendrier scolaire camerounais bien qu'il ait changé, reste toujours inadapté vu qu'il comporte encore de grandes ressemblances avec celui appliqué naguère en France.

L'objet de cette étude est d'identifier les facteurs qui ont influencé le découpage de l'année scolaire au Cameroun et leurs répercussions sur les performances du système éducatif entre 1960 et 2020. Le projet d'adaptation de l'enseignement entamé après les indépendances a-t-il permis de déboucher sur un rythme scolaire favorable à l'expansion de l'œuvre de scolarisation ? Lesquels des enjeux politiques et pédagogiques ont-ils fondés les réaménagements subis par le calendrier scolaire au Cameroun ?

Pour ce faire, l'approche évolutive a été adoptée afin de déterminer les transformations qu'a subies le calendrier scolaire au Cameroun de 1960 à 2020. La perspective comparatiste nous est aussi offerte, vu le fait que nous abordons simultanément 02 systèmes d'enseignement d'inspiration française et britannique. Les méthodes statistiques d'analyses quantitatives et qualitatives ont permis d'apprécier l'efficacité et l'efficience des calendriers scolaires adoptés successivement. Quant à nos matériaux, ils sont constitués principalement de la législation et des statistiques scolaires, auxquelles nous avons joint des entretiens avec des membres de la communauté éducative.

L'analyse s'inscrit dans le prolongement des réflexions qui tendent à expliquer les faiblesses du système éducatif camerounais, par la désarticulation de l'école avec les réalités locales. Bien des réformes du système éducatif camerounais, portées sous le sceau des politiques d'adaptation et d'harmonisation des héritages coloniaux, n'ont pas toujours été implémentées jusqu'à leur terme. Le calendrier scolaire actuel, qui

découle de multiples ajustements que nous évoquerons, n'est peut-être pas le plus mauvais, mais il peut cependant être amélioré.

Organisée de façon chronologique en trois grands axes, l'argumentation présente d'emblée la multiplicité des rythmes scolaires hérités de la période coloniale et qui perdurera jusqu'en 1964. Par après, cette période de statu quo fut suivie de 02 réaménagements du calendrier scolaire en 1964 et 1975 dont nous mettons les contenus en évidence. Le dernier moment de l'analyse recense les griefs portés contre le calendrier actuel, fruit de cette évolution.

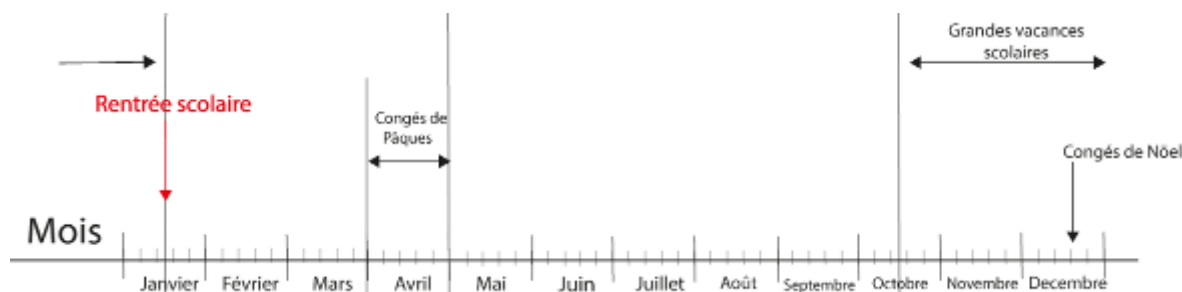
## 1. Les 03 calendriers scolaires hérités de la période coloniale (1960-1964<sup>63</sup>)

L'accession aux indépendances loin d'être un aboutissement, fut davantage une rampe de lancement pour la nation naissante du Cameroun. Elle intervint en 2 étapes, le 1<sup>er</sup> janvier 1960 pour le Cameroun français et le 1<sup>er</sup> octobre 1961 pour le Cameroun britannique. Les 2 États se réunifièrent en 1961 pour constituer la République Fédérale du Cameroun. Le projet d'adaptation des structures et contenus d'enseignement fut couplé à celui d'harmonisation des héritages coloniaux français et britanniques. Il y avait ainsi en 1961, pas moins de 3 calendriers scolaires officiellement appliqués dans ce jeune État.

### 1.1. Dans l'ancien Cameroun méridional britannique

#### Figure 1 :

*Le découpage de l'année scolaire au Cameroun méridional britannique en 1961*



**Source :** UNESCO, (1963), *L'éducation dans le monde, Volume III : l'enseignement de second degré*, UNESCO, p. 994.

La préoccupation du découpage de l'année scolaire émergea très peu dans cette partie. L'urgence était à la création des écoles, rares sur le territoire<sup>64</sup>. La Grande-

<sup>63</sup> Nous analysons aussi des faits datant d'avant cette borne chronologique afin de mieux situer les faits et leurs contextes.

<sup>64</sup> Découlant en partie de son système d'administration indirecte, la politique coloniale britannique en matière scolaire s'orienta très tôt vers la logique d'adaptation. De ce fait, les langues africaines étaient utilisées dès les premières années de scolarisation afin de ne point couper le jeune apprenant de son univers mental. Il y avait aussi un fort dosage de travaux pratiques à caractère utilitaire comme le jardinage, pour faire de l'apprenant un membre utile à sa communauté mais aussi au système d'exploitation colonial. Les sociétés missionnaires furent largement mobilisées à cet effet.

Bretagne choisit en effet de laisser la création et la gestion de l'essentiel des écoles aux missions chrétiennes (Macojong, 1980). L'administration coloniale britannique détenait ainsi très peu d'établissements et se cantonnait très souvent à une mission de supervision des institutions privées (Okongwu, 1950, p. 2). Bien que bénéficiant de quelques subventions de l'autorité coloniale, les frais d'écolage des établissements missionnaires étaient assez élevés, et plus encore dans les écoles secondaires avec internat. Ce regard indirect des Britanniques en matière scolaire fut animé par le souci de dépenser le moins possible en éducation (Oki, 1979, p. 29). Nombre de pétitions rédigées par les habitants du territoire allèrent dans le sens d'une intensification du taux de scolarisation (Conseil de Tutelle de l'ONU, 1955, p. 2).

Devenu l'État fédéré du Cameroun Occidental en 1961, l'année scolaire s'étendait ici de la mi-janvier à la mi-octobre (G. Courade & C. Courade, 1978, p. 756). Ceci n'était toujours pas le scénario suivi par tous les établissements, surtout ceux qui ne recevaient pas assez de subventions publiques. Ces écoles plus libres, dans le sillage des recommandations de la commission Phelps-Stokes<sup>65</sup>, s'adaptèrent aux conditions de leur environnement afin de faciliter le bon déroulement des activités pédagogiques (Bude, 1983, p. 343). La grande monographie consacrée par l'UNESCO à l'enseignement du second degré dans le monde décrivait en ces termes le rythme scolaire du secondaire au Nigéria et au Cameroun britannique en ces termes :

L'organisation de l'année scolaire varie beaucoup, dans le second degré, d'un endroit à l'autre. Dans le Nord musulman, une demi-journée de congé est accordée le vendredi au lieu du samedi. Certaines écoles sont ouvertes cinq jours par semaine, d'autres cinq jours et demi. Dans la plupart des écoles, la journée de classe se termine au début de l'après-midi. La longueur des trimestres et les dates de rentrée des classes et de fin des cours varient tellement qu'il est impossible d'énoncer une règle générale ; tout ce qu'on peut dire est que l'année scolaire dure généralement de janvier à décembre. L'influence du système anglais se fait sentir dans la répartition des trimestres et des congés. (UNESCO, 1963, p. 994)

Ce style libertarien et décentralisé hérité de la présence britannique contrastait avec ce qui se pratiquait dans l'autre partie du Cameroun.

---

<sup>65</sup> Il s'agissait d'une mission pédagogique constituée en 1920, pour étudier les pratiques scolaires dans les territoires britanniques d'Afrique, afin de proposer des améliorations. Elle fit une brève escale au Cameroun méridional britannique en 1921. La substance de ses recommandations reposa sur la nécessité d'adapter l'enseignement aux caractères et aux besoins des populations locales.

## 1.2. Au Cameroun français

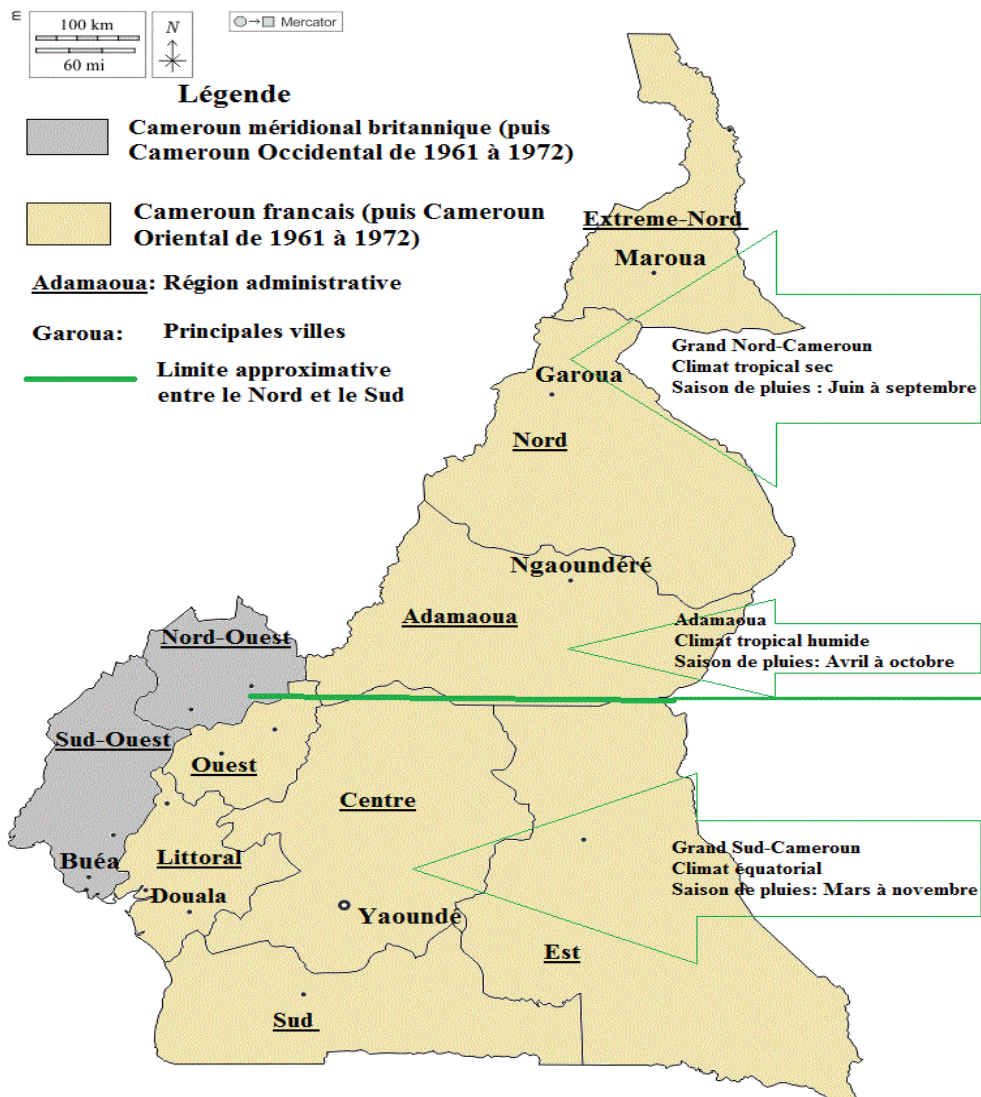
L'administration française institua 2 calendriers scolaires dans son territoire du Cameroun. Le 1<sup>er</sup> rythme, institué pour tout le territoire par l'arrêté du 25 juillet 1921 portant organisation de l'enseignement officiel dans les territoires du Cameroun, ne s'appliqua finalement qu'à la partie méridionale. Là, l'année scolaire s'étalait du 1<sup>er</sup> octobre au 31 juillet, exactement comme en Métropole. La période s'étalant d'octobre à juillet ne coïncidait pourtant avec aucun des rythmes de vie des populations locales (figure 2). Elle concordait et concorde encore de nos jours aux vacances d'été, qui fondent depuis fort longtemps la périodicité des vacances en France et dans bien d'autres pays d'Europe<sup>66</sup>. Un tel calendrier fut rencontré dans l'essentiel des territoires français d'Afrique sans grandes modifications<sup>67</sup>. Il permettait alors de réaliser les activités pédagogiques, notamment l'organisation des examens certificatifs<sup>68</sup>, au même rythme qu'en France.

---

<sup>66</sup> Lesquelles vacances d'été tiennent leurs origines du calendrier agricole français à travers la saison des vendanges (Duval, 2011, p. 27).

<sup>67</sup> Dans l'autre territoire français sous tutelle, à savoir le Togo, la rentrée allait généralement du 15 octobre au 14 juillet avec des congés de Noël puis de Pâques. Dans la confédération voisine de l'Afrique Équatoriale Française (AEF), il y eut ce pareil rythme scolaire unique d'octobre à juillet et ce malgré de grandes disparités existant entre le territoire septentrional du Tchad logé dans l'hémisphère nord et celui plus méridional du Moyen-Congo, situé en grande partie dans l'hémisphère sud. Comme d'autres territoires situés en zone tropicale sèche, le Tchad fut alors très arriéré en matière de progrès scolaire.

<sup>68</sup> Les copies de certains examens certificatifs organisés au Cameroun comme le baccalauréat, les brevets et les Certificats d'Aptitude professionnelle (CAP) ont été corrigés en France jusque vers la fin de la décennie 1960.

**Figure 2 :***La diversité des zones climatiques du Cameroun*

**Source :** Compilation des données issues des atlas régionaux du Cameroun édités par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Les principales interruptions de cours, nœud gordien d'un calendrier scolaire, furent exclusivement basées sur les jours et périodes de célébration des fêtes catholiques. Celles-ci allèrent également fonder la structuration en 3 trimestres de durées bien plus qu'inégales. Le 1<sup>er</sup> trimestre débutant en octobre s'achevait en fin de décembre, soit à la veille de la célébration de la fête de Noël. La première interruption de cours s'étalait de ce fait plus ou moins du 24 décembre au 2 janvier de l'année suivante. Une autre interruption marquant la transition entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres, débutait 3 jours avant la célébration de la Pâques et le lundi de Pâques.

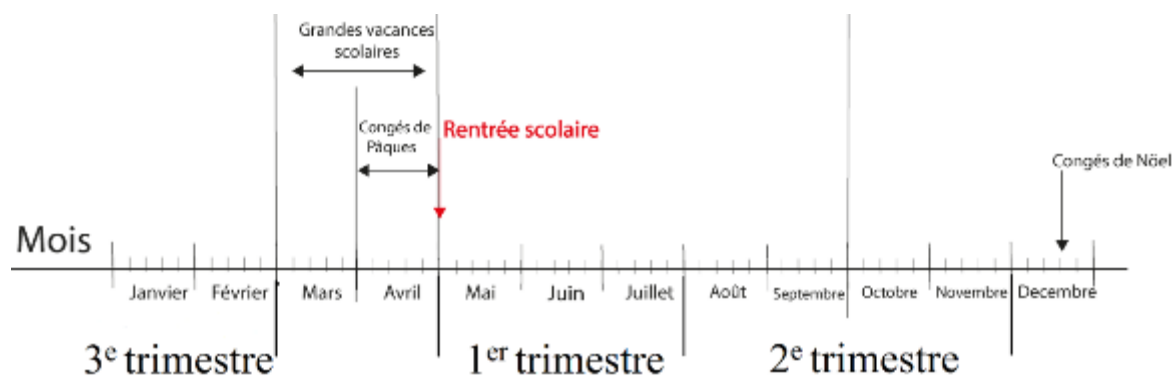
Dans la partie septentrionale du Cameroun français, le rythme scolaire précédent fut difficilement appliqué du fait des conditions climatiques parfois extrêmes régnantes dans certaines contrées. Après quelques années

d'implémentation, l'organisation du calendrier scolaire issue de l'arrêté du 25 juillet 1921 montra de nombreuses lacunes. L'administration coloniale fit état de ce qu'il y avait « une impossibilité évidente dans un pays aussi varié comme le Cameroun, à imposer une répartition uniforme » (République Française, 1938, p. 229). L'œuvre de scolarisation enregistré d'ailleurs dans cette zone de très maigres résultats et ce, pour une multitude raisons.

En 1927/1928, l'année scolaire pour le Nord du Cameroun français dorénavant fixée du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> mars de l'année civile suivante (Journal Officiel du Cameroun [JOC], 1928, p. 115). Ce réajustement imprécis ne prit pas véritablement forme du fait des tumultes de la crise économique de 1929 et de la Deuxième Guerre mondiale qui désorganisèrent profondément la vie scolaire. Les aspects de ce nouveau découpage furent finalement précisés en 1947, après la guerre. La date de rentrée scolaire fut maintenue pour le 1<sup>er</sup> mai (figure 3).

### Figure 3 :

*Le calendrier scolaire en vigueur au Nord-Cameroun dès 1947*



**Source :** République Française, (1947). *Rapport annuel du gouvernement français aux Nations Unies sur l'administration du Cameroun sous la tutelle de la France.*

Si ce nouveau calendrier fut critiqué par beaucoup comme profitant aux enseignants européens en les épargnant de la période caniculaire allant de mars à avril (Mpondo, 1966, p. 3) toutefois, il s'adaptait quelque peu aux réalités socioculturelles et environnementales locales. Les interruptions de cours sur la base des fêtes religieuses musulmanes à l'instar du ramadan<sup>69</sup> furent clairement établies, tout comme celles induites par les fêtes chrétiennes. Le vendredi, jour de prière fut

<sup>69</sup> Le Nord-Cameroun avait à cette période une population constituée pour plus de la moitié de musulman célébrant la ramadan. Sa célébration est précédée encore de nos jours d'une longue période de jeûne d'environ 30 jours. Bien que toute la population ne soit pas entièrement musulmane, la période du jeûne du ramadan, est marquée par un repos généralisé qui conduit les habitants à cesser très tôt leurs activités pour attendre la rupture du jeûne. Cette interruption intervenant normalement à l'occasion de la prière de 18h. Le décalage existant entre les calendriers grégorien et hégirien crée une certaine flottaison ou instabilité quant à la flottaison d'un congé scolaire sur la base de la célébration du ramadan.



ménagé avec la possibilité de débiter la semaine le dimanche. Néanmoins, il en résulta une multiplicité des périodes d'interruption de classe (UNESCO, 1962, p. 563). La somme annuelle des jours de cours avoisinait à peine les 150 jours<sup>70</sup>.

Afin de maintenir la coordination entre les services centraux basés à Yaoundé et les structures déconcentrées d'enseignement de la région du Nord, la délégation culturelle du Nord-Cameroun vit le jour en 1953. L'arrêté n° 41 du 31 mars 1959 relatif au fonctionnement de cette délégation culturelle précisait qu'elle se charge des questions spécifiques à l'enseignement dans la partie septentrionale. Ce service dirigé par des Français jusqu'à sa disparition en 1974, organisa des sessions d'examen à des dates distinctes de celles organisées dans le sud du pays.

Enfin de compte, la scolarisation dans le Nord-Cameroun connut des progrès entre 1945 et 1964<sup>71</sup>, principalement du fait de l'avancement de l'entreprise d'exploitation coloniale. La qualité de cette scolarisation laissait cependant à désirer. Un instituteur camerounais dressait ainsi le bilan de la scolarisation française en ces termes : « Nous vous signalons que depuis que les Français sont au Cameroun, le Nord est resté obscur : pas de bacheliers, très peu de brevetés, le nombre de certifiés est encore insignifiant » (Conseil de Tutelle de l'ONU, 1953, p. 3). Malgré la croissance relative des effectifs d'élèves inscrits, les déperditions scolaires prirent une proportion inquiétante aggravée par la massification des effectifs d'élèves. Beaucoup de jeunes à force de redoubler sortaient du système scolaire sans être nantis d'un parchemin (Atangana, 1985, p. 291).

Le cap sur l'unification fut l'une des voies envisagées après les indépendances, pour réduire les disparités de diverses natures existantes entre les régions du pays.

## **2. La marche vers un calendrier scolaire unique et centralisé (1964-1975)**

Au lendemain des indépendances, les réformes initiées dans l'enseignement au Cameroun vont quelque peu se confondre à l'évolution des structures politiques du pays. Les grands moments de la vie politique du Cameroun que furent la réunification en 1961, et l'unification en 1972 impactèrent profondément le calendrier scolaire en vigueur dans les écoles primaires et secondaires.

### **2.1. La suppression du calendrier scolaire légué par les Britanniques**

La réunification des 2 anciens Cameroun sous tutelle fut célébrée le 1<sup>er</sup> octobre 1961. Organisant les institutions de la désormais République Fédérale du Cameroun, la nouvelle constitution de 1961 fit une nette distinction entre les prérogatives de l'État fédéral, et celles des États fédérés<sup>72</sup>. Une nouvelle organisation pédagogique fit

---

<sup>70</sup> Dans la partie sud du pays, les apprenants passèrent en moyenne 180 jours à l'école, soit plus de 30 jours par rapport à ceux du nord du pays.

<sup>71</sup> De 4 % du taux de scolarisation en 1939 à près de 20 % en 1964.

<sup>72</sup> Les 02 États fédérés prirent les dénominations de Cameroun Oriental (ancienne République du Cameroun) et de Cameroun Occidental (anciennement Cameroun méridional sous tutelle britannique).

son apparition pour s'arrimer au nouveau contexte politique et culturel (Étéki-Mboumoua, 1965, p. 5).

Durant les débats portant sur l'harmonisation des systèmes éducatifs, les divergences entre Camerounais anglophones et francophones furent considérables, même autour de la question du rythme scolaire. Le fait était que le début de la rentrée scolaire et la durée de l'année ne coïncidaient pas de part et d'autre. Il fut décidé de suivre le système en vigueur au Cameroun Oriental (excepté la grande province du Nord-Cameroun), dont l'année scolaire s'étirait d'octobre à juillet (Ndille, 2020, p. 38). Ainsi, le Cameroun Occidental qui avait un rythme scolaire calqué sur l'année civile, concéda en 1964 de s'arrimer à ce qui se faisait à l'Est, c'est-à-dire une année scolaire allant d'octobre à juillet (George Courade & Christine Courade, 1978, p. 756).

Le président Ahidjo avait tout intérêt à conserver intacts les acquis culturels français de sorte à bénéficier des ressources inhérentes à la coopération franco-camerounaise. La première convention culturelle signée entre les 2 parties, le 31 décembre 1958, fixait en effet les conditions sous lesquelles le Cameroun pouvait continuer à bénéficier de l'accompagnement de la France en matière d'enseignement (Journal Officiel de l'État du Cameroun [JOEC], 1959, p. 7). L'une d'elles était de maintenir presque inchangé le système éducatif hérité de la période d'administration française.

L'arrimage du Cameroun Occidental au calendrier scolaire en vigueur au sud du Cameroun Oriental ne freina visiblement pas son progrès éducatif. Très en retard par rapport aux régions voisines du sud du Cameroun Oriental au moment de la réunification, la scolarisation dans cet État fédéré enregistra des progrès plus que significatifs (Fonkeng Epah, 2007, p. 188). La croissance des effectifs scolarisés dans le primaire atteignit les 50 % entre 1966 et 1968, passant ainsi de 121 000 à 180 000 (Marguerat, 1969, p. 17). Mais l'extension du calendrier scolaire d'inspiration française dans cet ancien pré carré anglo-saxon nourrit davantage l'impression d'une harmonisation à sens unique, qui habitait bon nombre des citoyens camerounais originaires du Cameroun Occidental (Tameh, 2016).

## **2.2. L'élan d'unification et l'adoption d'un calendrier scolaire unique**

En octobre 1975, le président Ahidjo décida d'instaurer un seul calendrier scolaire pour tout le Cameroun. Ce calendrier fut celui déjà en vigueur dans le grand sud, et qui allait d'octobre à fin juillet. Les grands traits de ce découpage furent précisés par l'arrêté n°206/A/518/MINEDUC/SG du 10 octobre 1975 fixant un nouveau calendrier de l'année scolaire et académique applicable sur toute l'étendue de la République. La répartition en 3 trimestres adoptée durant le début de la tutelle au Cameroun français fut conservée. Il n'eut plus de congés de la Toussaint, les congés de fin de premier trimestre furent fixés à 10 jours, ceux de deuxième trimestre étaient étendus jusqu'à 35 jours et les grandes vacances s'étalèrent d'août à septembre. Sans doute du fait de la laïcité de l'État, les autorités prirent le soin de ne mentionner

aucune fête religieuse comme base de fixation d'un congé. Nul ne put douter de la fragrance que ce découpage fut fondé en réalité sur des fêtes chrétiennes. Ne guère mentionner ces fêtes, permit par conséquent de respecter le principe de laïcité<sup>73</sup> et consolider ainsi le projet d'unité nationale cher au président Ahidjo<sup>74</sup>. Confortant le repos dominical par rapport à celui de vendredi, l'interruption hebdomadaire des cours fut établie pour samedi et dimanche.

Le principal argument avancé pour justifier ce grand chamboulement fut la possibilité accordée désormais aux élèves de « participer aux semailles et aux récoltes, allégeant ainsi la tâche des parents exténués » (« La nouvelle année scolaire », 1975, p. 1. ). S'il est vrai que les périodes de semailles dans les 2 provinces<sup>75</sup> du Nord et de l'Extrême-Nord<sup>76</sup> se situaient entre fin mai et début juin, ce n'était pas le cas pour l'autre région septentrionale de l'Adamaoua, où la saison de pluies débutait en moyenne au courant du mois d'avril (figure 2).

L'observation du mini calendrier agricole ci-dessous (figure 4),<sup>77</sup> montre que les nouvelles grandes vacances scolaires allant d'août à septembre ne constituaient toujours pas la période optimale pour libérer les apprenants à l'occasion des travaux champêtres. Dans ces contrées, les semailles débutèrent entre mai et juin tandis que septembre marquait le moment des récoltes. L'ancienne période de grandes vacances allant en fait d'avril à juin était plus adaptée à la saison des semis, car offrant la possibilité de bien préparer le sol, dans l'attente des premières pluies. Celle nouvellement instituée entre août et septembre fut plus propice aux activités de récoltes (Iyébi-Mandjeck, 2000, p. 139).

D'après une étude de l'UNESCO (1985, p. 157) menée dans la foulée en 1983, l'absentéisme des apprenants<sup>78</sup> demeura important dans la province de l'Extrême-Nord et ce malgré ce réajustement du calendrier scolaire. De plus, les populations des 3 provinces septentrionales du Cameroun n'étaient pas toutes des agriculteurs. Il y avait aussi des éleveurs et des pêcheurs dont les rythmes annuels d'activités, en partie basés sur la pluviométrie, ne furent pas toujours convergents avec celui des

<sup>73</sup> La conception du principe de laïcité au Cameroun diffère de celle implémentée en France. Alors qu'en France, ce concept renvoie à l'exclusion du religieux de la chose politique, au Cameroun, on assiste plutôt à une collaboration entre le politique et les différentes organisations religieuses. C'est donc une attitude de neutralité, voire de mitoyenneté qui implique que le gouvernement puisse prendre en considération les aspirations de chaque communauté religieuse. Voir Bernard Momo (1999).

<sup>74</sup> Le président Ahmadou Ahidjo était un musulman. Mais étendre le calendrier scolaire en vigueur dans la partie septentrionale au reste du pays eût été un trop grand risque politique. Il gouvernait en s'appuyant sur l'élite politique du Grand Sud vu que dans le Grand Nord qui était *a priori* son fief, il ne bénéficiait pas toujours de la confiance et de la franchise des monarques locaux. Voir Philippe Gaillard (1994).

<sup>75</sup> Constituant jusqu'en 1983 une seule province, le Nord fut partitionné cette année en 03 provinces (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). Depuis 2008, les provinces portent la qualification de région.

<sup>76</sup> Entretien avec Gnowa Alexis Bello, 40 ans, professeur de Lycée originaire de l'Extrême-Nord, le 14/12/2022 à Tibati.

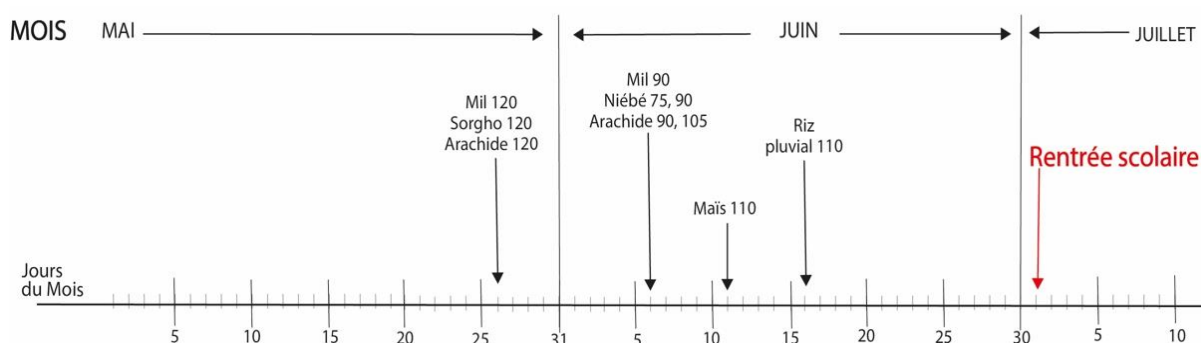
<sup>77</sup> Il s'agit là du calendrier de la principale saison agricole car l'on peut distinguer une autre petite saison agricole allant jusqu'à février.

<sup>78</sup> Pour participer en l'occurrence aux travaux champêtres.

agriculteurs. Ces différentes catégories sociales n'avaient de surcroît pas le même intérêt à l'égard de l'œuvre de scolarisation<sup>79</sup>.

#### Figure 4 :

Les périodes optimales de semis dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun de 1968 à 1985



**Source :** réalisé par nos soins sur la base des données de L'Hôte, Y., 2000, IRD, p. 18.

Le nouveau calendrier priva aussi les apprenants musulmans de l'ancien congé du ramadan<sup>80</sup> entre mars et mai, qui coïncidait autrefois avec les grandes vacances scolaires. Les 29 à 30 jours de jeûne qui précèdent cette célébration religieuse, imposent dorénavant des efforts soutenus qui créent une apathie en milieu scolaire chez les jeunes apprenants. Avec la disparition de cette interruption, c'est depuis lors une période de léthargie dans les établissements scolaires de ces régions. Les surveillants généraux qui ont en charge la garantie de l'assiduité et de la ponctualité des élèves sont enclins à laisser rentrer les jeunes avant la fin de la journée de classe<sup>81</sup>.

L'institution de ce nouveau rythme scolaire participa surtout à la logique d'unité nationale. Au nombre des objectifs idéologiques de l'éducation, affichés au Cameroun durant la décennie 1970, il y eut en effet celui de la « formation de la conscience nationale » (Yves-Martin, 1978, p. 154). Cet objectif fut d'ailleurs placé à partir de 1972 comme « le premier but général » poursuivi par le gouvernement en matière d'éducation (Ministère de l'Éducation nationale, 1979, p. 2). L'instauration d'un calendrier scolaire unique fut ainsi le parachèvement d'une intention initiée en

<sup>79</sup> Plusieurs travaux comme ceux de Jean-Yves Martin (1969) et Yves Maguerat (1975), ont mis en évidence les logiques de positionnement parfois divergentes, adoptées par les populations africaines face à l'école dite moderne. Tandis que certaines catégories socio-économiques ont manifesté dès les débuts, un réel « désir d'école » afin de mieux s'insérer au sein de l'ordre nouvellement établi, d'autres par contre ont préféré résister lorsque la vie scolaire menaçait leurs intérêts.

<sup>80</sup> Il est par ailleurs difficile d'établir une période des congés fixes sur la base de la célébration du ramadan puisque le décalage existant entre le calendrier chrétien et celui musulman produit un glissement de date de célébration l'année d'après.

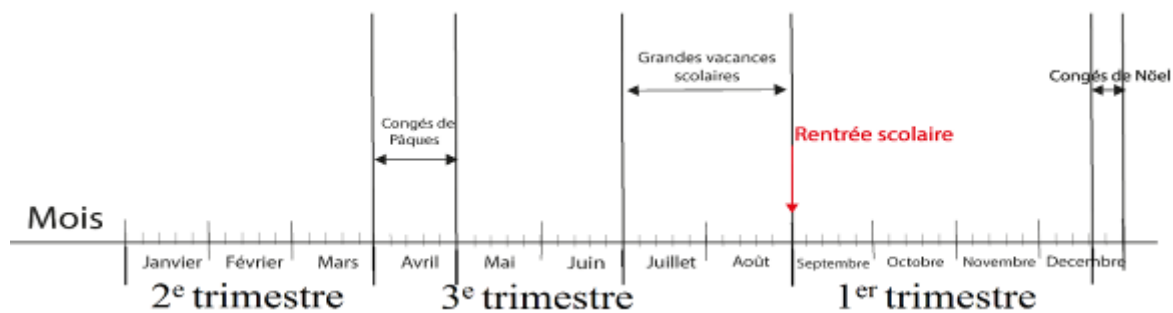
<sup>81</sup> Entretien avec Ahmadou Oumarou, environ 50 ans, surveillant général au Lycée bilingue de Maroua Domayo, le 20/02/2022 à Maroua.

1964 avec la suppression du rythme scolaire hérité de la période d'administration britannique.

L'unification du calendrier scolaire, intervenu en 1975, s'inséra aussi dans un processus de détachement vis-à-vis du cordon ombilical français et d'affirmation de la souveraineté du Cameroun. Après les indépendances en effet, l'enseignement au Nord-Cameroun demeura presque entièrement entre les mains du personnel d'assistance technique française. Dans le sud du pays, ce personnel était moins représenté. Il fallait alors préserver le privilège qui leur était accordé dans le Nord du temps de la période coloniale. Ce fut la raison pour laquelle le calendrier scolaire décalé par rapport à celui du grand Sud fut maintenu après l'indépendance.

### Figure 5 :

*Les grands traits du calendrier scolaire implémenté dans tout le Cameroun depuis 1975*



**Source :** Arrêté n° 206/A/518 /MINEDUC/SG du 10 octobre 1975.

La donne changea profondément lorsque les accords de coopération franco-camerounais furent renouvelés le 21 février 1974 (Journal Officiel de la République Française [JORF], 18 septembre 1974)<sup>82</sup>. La tendance générale fut à une certaine émancipation du Cameroun vis-à-vis du giron français. Les principaux dispositifs instituant de facto la tutelle française sur l'enseignement au Cameroun disparurent. La fonction d'inspecteur d'académie et les autres postes de direction et d'inspection occupés par des Français furent supprimés (Torrent, 2012, p. 241). Ceux-ci limitaient les marges de manœuvre du ministère de l'Éducation nationale. La prégnance du personnel de l'assistance française dans le Nord décrut à la suite du renouvellement de ces accords.

Depuis lors, le calendrier en vigueur à partir de 1975 n'a plus connu de changements significatifs (figure 5). L'on peut toutefois noter le décalage progressif de la rentrée scolaire du mois d'octobre au premier lundi du mois de septembre.

<sup>82</sup> Ce fut une tendance quasi générale dans l'ancien empire colonial français. Plusieurs de ces jeunes États remirent en question les termes de ces accords, appelant ainsi à leur révision.

### 3. L'impérative nécessité d'adopter plusieurs calendriers scolaires

Le rythme scolaire unique actuel, en vigueur au Cameroun, demeure quelque peu en déphasage avec les différents rythmes de vie de sa population scolaire. C'est ainsi que de grandes disparités de taux de scolarisation subsistent encore entre des régions et des groupes ethniques. Les ethnies dont les aménagements du calendrier scolaire conviennent à leur mode contemporain de vie, sont celles qui parviennent le mieux à participer intensément à la vie scolaire.

Les populations Pygmées comme plusieurs autres groupes nomades des régions de l'Est et de l'Adamaoua, Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP), souffrent depuis fort longtemps de ce désavantage occasionné par le rythme scolaire institutionnalisé. Claude Abé (2011) a fait la remarque de ce que les Pygmées sont en déplacement d'octobre à janvier, période de grandes pluies, favorable à la pratique de la chasse. Ceci correspond au lancement du train des activités scolaires, lequel train est difficilement rejoint de février à août, période pendant laquelle ils se sédentarisent (Abé, 2011, p. 153). Il y a donc discordance et chevauchement entre le calendrier scolaire annuel et le cycle de vie des populations Pygmées qui doivent dès lors faire le choix entre renoncer à leur mode séculaire de vie et s'insérer dans le circuit formel de scolarisation ou continuer à en être exclus. La rigidité du calendrier scolaire en vigueur ne prend aucunement en compte les exigences de migrations saisonnières de ces populations (Dounias, 2017, p. 2).

À l'évidence, plusieurs calendriers et rythmes scolaires sont implémentés de façon informelle. Dans certaines zones inaccessibles du pays comme des contrées du département du Logone et Chari (région de l'Extrême-Nord), la rentrée débute véritablement au début du mois de novembre, à cause des fortes pluies qui occasionnent des inondations. Le vendredi demeure également une demi-journée de cours dans nombre d'établissements accueillant en majorité de jeunes musulmans<sup>83</sup>. Il fut longtemps coutume dans plusieurs écoles primaires de la ville de Maroua que le maître ne vienne tout simplement pas ce jour-là (Tourneux & Iyébi Mandjek, 1994, p. 159). Le samedi devient parfois un jour ouvrable dans ces établissements, alors que cela est fortement déconseillé par les autorités en charge des questions éducatives. La période caniculaire allant de mars à avril dans les 02 régions du Nord et de l'Extrême-Nord connaît des interruptions de cours avant midi, rendant difficile la couverture intégrale des programmes d'études et des heures d'enseignement. Une enquête menée par Djara Ndjidda (2020, p. 33) a d'ailleurs mis en évidence une baisse des résultats scolaires des apprenants du primaire durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres dans cette région<sup>84</sup>.

Il a été de coutume d'avancer des arguments essentiellement culturels et économiques pour expliquer la disparité et le retard de scolarisation dans certaines

<sup>83</sup> Entretien avec Jules Matsa, 45 ans, Censeur au Lycée de Meng (Adamaoua), le 02/11/2022 à Tibati.

<sup>84</sup> De telles études demeurent cependant rares. Elles nécessitent beaucoup de moyens et de rigueur.

régions du Cameroun. Ils ne sont sans doute pas les seuls. L'aménagement efficient du calendrier scolaire, concourant à l'amélioration de l'offre scolaire, est susceptible de faire progresser le taux de scolarisation dans ces régions.

La mise en place des ZEP n'a de surcroît apporté aucune grande innovation. Les aménagements conséquents susceptibles d'adapter l'offre scolaire aux besoins des populations des régions concernées n'ont toujours pas été réalisés (Mouafo Djontu, 2023). Le style centralisé de la gouvernance au Cameroun donne l'impression que le rythme scolaire actuel est immuable. La survenue de la pandémie de la Covid-19, a pourtant conduit à l'interruption des cours dans les établissements scolaires en mars 2020 et à leur reprogrammation dans une période s'étalant au-delà du calendrier adopté en début d'année scolaire.

## Conclusion

S'il existe un seul calendrier scolaire pour l'ensemble du Cameroun aujourd'hui, tel n'a toujours pas été le cas. Nous avons entrepris de déterminer les fondements de ces adaptations, et ce du moment charnière des indépendances jusqu'au plus récent ajustement en 2020/2021. En scrutant la typologie des facteurs pris en compte, les raisons politiques liées au néocolonialisme et au désir de renforcer la souveraineté de la jeune nation indépendante restent les plus prégnantes. La problématique du bon déroulement des activités scolaires a donc été négligée au profit de la réalisation des missions politiques de l'école. Le rythme scolaire officiel unique actuel reste inadapté par endroit aux réalités locales et sociologiques.

C'est la raison pour laquelle dans les faits, l'application effective du calendrier scolaire varie légèrement d'une région ou d'une communauté sociologique à une autre. Les communautés qui ne peuvent modifier à leur guise cette périodicité constituent celles qui sont les plus exclues de l'œuvre de scolarisation. Le processus de décentralisation des compétences en faveur des collectivités territoriales locales donne l'occasion de réformer le calendrier scolaire camerounais. L'adoption de plusieurs rythmes scolaires selon les spécificités locales rendrait l'action éducative plus efficace. Mais pour cela, des études locales de chronobiologie en rapport avec le rythme scolaire doivent être généralisées.

## Références bibliographiques

- Abé, C. (2011). Rapports inégalitaires entre Pygmées et Bantous : discrimination et inégalités scolaires au Sud Cameroun. *Autrepart*, 3(59), 145-159. <https://doi.org/10.3917/autr.059.0145>
- Arrêté du 25 juillet 1921 portant organisation de l'enseignement officiel dans les territoires du Cameroun.
- Arrêté n° 41 du 31 mars 1959 relatif au fonctionnement de la délégation culturelle du gouvernement camerounais pour le Nord-Cameroun.

- Atangana, E. (1996). *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*. L'Harmattan.
- Bude Udo. (1983). The adaptation concept in British colonial education. *Comparative Education*, 19(3), 341–355. <http://dx.doi.org/10.1080/0305006830190308>
- Conseil de Tutelle de l'ONU. (1953). T/PET.5/227. *Pétition d'un groupe de quelques instituteurs adjoints concernant le Cameroun sous administration française*.
- Conseil de Tutelle de l'ONU. (1955). *Memorandum of Bangwa-Mundani native authorities and the Bangwa tribal union, Mamfé division, to the delegates of the united nations organisation, at Mamfé on 21-11-1955*.
- Courade, G. & Courade, C. (1978). L'école au Cameroun anglophone : de l'école coloniale à l'école nationale. *Tiers Monde*, 19(76), 743-769. <https://doi.org/10.3406/tiers.1978.2832>
- Djara Ndjidja. (2020). Planification du temps scolaire sur les performances des élèves du primaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun. *International Journal of Humanities Social Sciences and Education (Ijhsse)*, 7(8), 23-38. <https://doi.org/10.20431/2349-0381.0708004>
- Dounias, E. (2017). L'école de la forêt. La difficile conciliation entre instruction formelle et éducation culturelle chez les chasseurs-cueilleurs Kola (Sud Cameroun), *Anthropochildren*, (7). <https://popups.uliege.be/443/2034-8517/index.php?id=2668>
- Duval, N. (2011). *Enseignement et éducation en France : du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Armand Colin,
- Entretien avec Ahmadou Oumarou, environ 50 ans, surveillant général au Lycée bilingue de Maroua Domayo, le 20/02/2022 à Maroua.
- Entretien avec Gnowa Alexis Bello, 40 ans, professeur de Lycée originaire de l'Extrême-Nord, le 14/12/2022 à Tibati.
- Entretien avec Jules Matsa, 45 ans, Censeur au Lycée de Meng (Adamaoua), le 02/11/2022 à Tibati.
- Étéki-Mboumoua, W. (1965). Avant-propos du Ministre de l'Éducation nationale de la République Fédérale du Cameroun. *Revue Camerounaise de Pédagogie*, 1(3), 3-6.
- Fonkeng Epah, G. (2007). *The history of education in Cameroon (1884-2004)*. Edwin Mellen Press.
- Gaillard, P. (1994). *Ahmadou Ahidjo, patriote et despote, bâtisseur de l'état camerounais*. Jeune Afrique Livres.
- George, H. (1917). *Une conquête morale. L'enseignement en A.O.F ?*, Armand Colin.
- Iyébi Mandjek, O. (2000). Enseignement. In C. Seignobos & O. Iyébi-Mandjeck (eds.), *Atlas de la province de l'Extrême-nord Cameroun* (pp. 139-144), IRD.
- JOC. (15 février 1928), n° 185, p. 115.
- JOEC, (1<sup>er</sup> janvier 1959), n° 1302, pp. 7–8.
- JORF, (18 septembre 1974), n° 219, pp. 9642–9643.
- L'Hôte, Y. (2000). Climatologie. In C. Seignobos & O. Iyébi-Mandjeck (eds.), *Atlas de la province de l'Extrême-nord Cameroun* (pp. 17-19), IRD.
- La nouvelle année scolaire : les élèves prendront part aux récoltes et aux semailles, (1975, 29 octobre), *Cameroon Tribune*, 406, 1.



- Leconte, C. (2014). *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires : Une histoire sans fin*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Macojong Tabot, T. (1980). *The development of education in the anglophone provinces of Cameroon during british administration*, [Mémoire de Master en Histoire de l'éducation, Université du Newfoundland].
- Manière, L. (2010). La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964). *Histoire de l'éducation*, (128), 163-190. <https://doi.org/10.4000/histoire-education.2281>
- Marchand, C. (1974). Tentatives d'adaptation de l'enseignement aux réalités camerounaises : l'enseignement agricole, 1921–1970. *Revue canadienne des études africaines*, 8(3), 539-551. <http://dx.doi.org/10.1080/00083968.1974.10804448>
- Marchand, C. (1975). *La scolarisation française au Cameroun 1920-1970* [Thèse de doctorat en Histoire, Université de Laval].
- Marguerat, Y. (1969). *Les problèmes géographiques de l'enseignement au Cameroun*. ORSTOM.
- Martin, J.-Y. (1975). Inégalités régionales et inégalités sociales : l'enseignement secondaire au Cameroun septentrional. *Revue française de sociologie*, (16), 317-334. [http://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1975\\_num\\_16\\_3\\_5799](http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1975_num_16_3_5799)
- Martin, J.-Y. (1978). Les objectifs politiques et économiques de l'éducation permanente au Cameroun. *Bulletin de l'AFEC*, (16-17), 150-166.
- Martin, J.-Y. (2003). Les écoles spontanées en Afrique subsaharienne », *Cahiers d'études africaines*, 1(169-170), 19-40. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.188>
- Momo, B. (1999). La laïcité de l'État dans l'espace camerounais. *Les Cahiers de droit*, 40(4). 821–847. <https://doi.org/10.7202/043579ar>
- Mouafo Djontu, H. (novembre 2013). La notion de Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) au Cameroun : entre impensé, bricolage et informalité. <http://www.irenees.net>
- Ministère de l'Éducation nationale. (1979). *Profil du système éducatif en République Unie du Cameroun*.
- Ndille, R. (2020). Colonial Heritages, Educational Incompatibilities and the Challenges for a Reunified Cameroons: 1961–2016. *Historicka sociologie*, (1), 33–47. <https://doi.org/10.14712/23363525.2020.3>
- Njiale, P. M. (2009). Entre héritage et globalisation : l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. <https://doi.org/10.4000/ries.5638>
- Nkake Mpondo Felix. (15-27 août 1966). *Statistiques de l'éducation au Cameroun* [présentation]. Stage régional d'études sur les statistiques de l'éducation organisé à l'intention des pays d'Afrique, Nairobi, Kenya.
- Nnodu Okongwu, J. (1946). *History of education in Nigeria 1842–1942*. [Thèse de doctorat en Histoire de l'éducation, Université de New York].
- Nyamnjoh, F. (2003). The Anglophone struggle for the preservation of its educational and economic legacy. In P. Konings & F. Nyamnjoh (Eds.) *Negotiating an*

- Anglophone Identity, A Study of the Politics of Recognition and Representation in Cameroons* (pp. 162–192). BRILL.
- République Française. (1938). *Rapport annuel du gouvernement français sur l'administration sous mandat des territoires du Cameroun*.
- République Française. (1947). *Rapport annuel du gouvernement français aux Nations Unies sur l'administration du Cameroun sous la tutelle de la France*.
- Tafah Edokat Oki, E. (1979). *The economics of educational investment in Cameroon*. [Mémoire de maîtrise en sciences économiques]. Université de Lagos.
- Tameh Nfon, V. (2016, 4 juin). Education in anglophone Cameroons: diachronic and synchronic perspectives. [http://www.bux-toweb.blogspot.com/2016/06/re-cameroonpolitics-colonization-all\\_4.html?m=1](http://www.bux-toweb.blogspot.com/2016/06/re-cameroonpolitics-colonization-all_4.html?m=1)
- Tchawa, P. (2012). Le Cameroun : une « Afrique en miniature ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, (259), 319-338. <https://doi.org/10.4000/com.6640>
- Testu, F. (2002). Aménager le temps scolaire. Pour qui ? *Enfances et Psy*, 1(13), 67-72. <https://dx.doi.org/10.3917/ep.013.0067>
- Testu, F. et al. (2008). *Rythmes de vie et rythmes scolaires, aspects chronobiologiques et chronopsychologiques*. Elsevier Masson.
- Torrent M. (2012). *Diplomacy and nation building in Africa: Franco-british relations and Cameroon at the end of empire*. I.B. Auris.
- Tourneux H. & Iyébi Mandjek O. (1994). *L'école dans une petite ville africaine Maroua (Cameroun)*. Karthala.
- UNESCO. (1962). *L'éducation dans le monde, volume II : l'enseignement du premier degré*.
- UNESCO. (1963). *L'éducation dans le monde, Volume III : l'enseignement de second degré*.
- UNESCO. (1985). *Cameroun : étude sur l'enseignement et la formation*.